

Kigali, le 17 février 1972
N° 39/03/IT.01.2/72

MINIPOSTEL
Date réception 21/2/72
N° enregistrement 1804/07.09.03
Visa Ségéral/Ministre
A traiter par
Date arrivée Dirgéral
Visa du Dirgéral
Date retour Cabinet

Monsieur le Producteur
d'Emission de la Culture
Ministère de l'Education Nationale
K I G A L I

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'à partir du 1er mars 1972, une nouvelle grille des programmes de la Radio Nationale sera mise en application.

Cette réforme affecte la tranche comprise entre 17h00 et 20h00 où votre émission est placée.

En conséquence, vous êtes prié d'enregistrer votre chronique en vous conformant à la durée qui lui a été assignée. Vous devrez également prendre contact avec les services de programmation pour vous mettre au courant de votre tranche d'enregistrement.

Veillez trouver en annexe la nouvelle grille en question.

Le Directeur des Programmes
F. NKULIKIYUMUKIZA



	LUNDI	MARDI	MERCREDI
17.00	Disques		
17.10	Tourisme	Protestants	Catholiques
17.20	Disques		
17.27	J O C	U R G	CROIX ROUGE
17.37	Disques		
17.45	Jeunesse	Postes	Jeunesse
17.55	Disques		
18.00	Informations		
18.05	Disques		
18.12	Caisse Sociale	Education Nationale	Santé
18.27	Disques		
18.35	Magazine de la Femme		
18.50	Disques		
19.00	Informations		
19.15	Disques		
19.25	Agricole	Elevage	Education Nationale (Moniteur)
19.35	Disques		
19.42	Economie-Plan Ministère (2) Radio (2) F.	Parmehutu (2) Santé (2) K.	Croix Rouge (3) Aff. Extér. (1) F.
19.53	Disques		
20.00	Disques		